L'ÉTAT DU PATRIMOINE DE LA CONCESSION par rapport à 2010

- **5 879 km** de réseau HTA/BT concédé (+1% pour les réseaux HTA et BT confondus)
- **2 191 km** de réseau HTA (-0,1%)
- **3 688 km** de réseau BT (+1,7%)
- **3 884** postes de distribution (+0,62%)

Le réseau de la concession progresse en 2011, avec une hausse de 1% pour les réseaux HTA et BT confondus. La légère baisse du linéaire du réseau HTA (-0,1%) est due majoritairement à la dépose de réseaux aériens. Le taux d'enfouissement progresse sur les deux réseaux.

La totalité des nouveaux réseaux HTA sont dissimulés. Avec un taux d'enfouissement atteignant les 93,1%, ce taux est très supérieur à celui constaté au niveau national établi à 41%.
L'âge moyen du réseau HTA augmente progressivement depuis 2008 pour atteindre 24,1 ans en 2011.

L'autorité concédante sollicite le plan d'investissement prévu à trois ans auprès du distributeur. Elle constate un fort ralentissement des investissements et travaux de renouvellement sur le réseau HTA, avec une baisse du taux de renouvellement des ouvrages.

Le vieillissement du réseau se poursuit : l'âge moyen du réseau BT augmente, passant de 25,4 ans en 2010 à 26,0 ans en 2011.
L'âge moyen des postes progresse à nouveau, s'établissant à 31,1 ans (au lieu de 30,4 ans en 2010). L'autorité concédante constate et déplore le manque de transparence du distributeur, entravant son contrôle, et réitère sa demande de transmission de la charge des postes pour les communes urbaines.
Le SIGERly constate et déplore la baisse des dépenses du concessionnaire liées aux mises en services en 2011 (-27,8%). Le renouvellement des réseaux est jugé insuffisant, l'autorité concédante demande au concessionnaire de revoir sa trajectoire d'investissement à la hausse.

LES SERVICES RENDUS AUX USAGERS par rapport à 2010

- **391 126** clients raccordés en soutirage (+1,7%)
- **1 901** clients raccordés en injection (+24,5%)
- **4 049 034 MWh** acheminés (+0,8%)
- **132 820 153 €** de recettes d'acheminement (+4,7%)

L'autorité concédante déclare ne pas être en possession de données précises permettant de calculer le coût de l'acheminement pour les tarifs réglementés et les clients ayant fait valoir leur éligibilité à fin 2011. Elle demande au concessionnaire et au fournisseur de mettre en cohérence leurs fichiers afin de fiabiliser au maximum les données qui lui sont transmises.

Le taux de client mal alimentés pour la concession s'établit à 0,2%, (0,12% en 2010), hausse observée pour les communes à statut urbain. Le taux de clients mal alimentés en milieu rural est passé à 1,20% (3,45% en 2010). L'autorité concédante demande à être tenue informée par le concessionnaire des évolutions des travaux sur les départs les plus impactés
Cependant au regard du décret « qualité », les critères sont respectés.

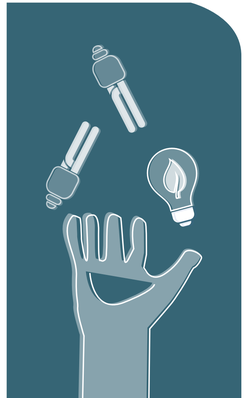

Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise
28 rue de la Baïsse 69627 Villeurbanne cedex
Tél. 04 78 84 98 27 • Fax 04 78 84 69 99
info@sigerly.fr • www.sigerly.fr

SIGERLy

1 SYNTHESE
RAPPORT DE CONTRÔLE DE LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ 2011

Le mot du président

Le rapport du contrôle 2011 de la concession électricité du SIGERLy élaboré par nos services s'inscrit dans le respect de nos prérogatives d'autorité concédante, mais aussi dans les obligations légales issues du Code Général des Collectivités Territoriales.
Cette version « synthétique » issue du rapport de contrôle détaillé téléchargeable depuis notre site internet www.sigerly.fr , reprend dans les grandes lignes, les évolutions et les améliorations à apporter à la gestion de la concession de distribution publique d'électricité, voire les mesures correctives à prendre en cas de dérives ou d'écarts constatés.

Pierre ABADIE

Le rôle du SIGERLy

- **56** communes desservies par le réseau de distribution publique HTA/BT de la concession SIGERLy
- **7** réclamations usagers prises en charge par le SIGERLy
- **275** dossiers de travaux déposés transmis par le concessionnaire

Propriétaire du réseau de distribution sur son territoire par le transfert de compétence de ses communes membres, le SIGERLy assure la mission de contrôle du concessionnaire, reconnue à l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Plusieurs dossiers ont fait l'objet d'un suivi spécifique de l'autorité concédante au cours de l'année 2011 : analyse des dossiers articles 49 et 50 du concessionnaire, protocole VRG, « Top 15 » des départs HTA, cartographie, élimination des transformateurs au PCB, seuil d'information concessionnaire/SIGERLy selon NiTi, application du protocole relatif aux indicateurs de fourniture et d'acheminement.

L'autorité concédante prend acte une nouvelle fois de la carence du concessionnaire à lui fournir les données détaillées sur les ouvrages pollués par les PCB à la maille de la concession et leur plan d'élimination pour tous les appareils. En qualité de propriétaire et responsable de son patrimoine, l'autorité concédante renouvelle sa demande des données relatives aux ouvrages pollués par les PCB.

L'autorité concédante demande la communication des indicateurs manquants en lien avec le protocole FNCCR/ERDF/EDF, à la maille de la concession, et informera la FNCCR des évolutions des indicateurs souhaitées.

L'autorité concédante demande que le seuil d'information concessionnaire/SIGERLy selon NiTi soit opérationnel et conteste d'importants écarts de valorisation de ses travaux dans les comptes du concessionnaire.

Le territoire du SIGERLy

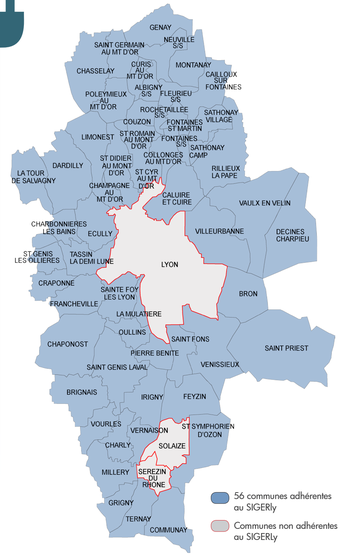

Le critère B sur la concession s'améliore entre 2010 et 2011 et reste nettement inférieur à celui constaté au niveau national, sur les réseaux BT, HTA et amont et pour les incidents et travaux. Une analyse plus fine montre une légère détérioration sur le réseau BT.

Le taux d'incident pour 100 kilomètres sur le réseau HTA s'améliore. Le nombre de coupures longues baisse fortement en 2011.

Le SIGERLy interpelle le concessionnaire sur la problématique de la fréquence des incidents BT de la commune de Pierre-Bénite et de la situation de la commune de Sathonay-Camp qui subit une fréquence d'incidents élevée depuis 3 ans.

Côté distributeur, le taux de traitement des réclamations en moins de 30 jours progresse en 2011 pour la catégorie satisfaction des usagers. Les indicateurs de satisfaction des clients professionnels se dégradent sensiblement en 2011.

Côté fournisseur aux tarifs réglementés de vente, l'indicateur nombre de réclamations écrites est à la hausse. Le SIGERLy qui attache une grande importance au maintien d'un niveau de satisfaction élevé, demande que le fournisseur historique délivre cette donnée à la maille de la concession.

Le SIGERLy sollicite auprès du fournisseur pour le rapport de contrôle 2012, des données précises concernant le TPN en lien avec son automatisation.

LE DOMAINE COMPTABLE ET FINANCIER par rapport à 2010

- **601 361 k€** en valeur brute (+3,98%)
- **346 405 k€** en valeur nette comptable (+2,93%)
- **147 270 k€** de provisions constituées (+2,12%)
- **859 186 k€** de valeur de remplacement (+4,04%)
- la redevance **R2**, dite d'investissement, poursuit sa baisse (- 6,00%)
- la redevance **R1** augmente légèrement par rapport à 2010 (+2,80%)

Le concessionnaire a fait évoluer de manière unilatérale et sans concertation avec l'autorité concédante, la durée de vie théorique des réseaux torsadés Basse Tension, passant de 40 à 50 ans, impactant notamment les provisions pour renouvellement et le droit du concédant. L'autorité concédante constate ces évolutions sans les valider et demande les justifications de ces changements observés sur le réseau torsadé. Elle demande également à être associée impérativement aux éventuelles évolutions comptables que le concessionnaire souhaiterait mettre en oeuvre.

Les compteurs déposés dans le cadre de l'expérimentation Linky n'ont pas été retirés de l'inventaire comptable. En ce sens, les compteurs sont comptabilisés deux fois, une fois dans les biens localisés et une fois dans les biens non localisés. Les données comptables de la concession ne reflètent donc pas la réalité et sont fausses. L'autorité concédante demande instamment au concessionnaire d'effectuer le retrait des compteurs déposés dans le cadre de l'expérimentation Linky.

Au vu de ces éléments, l'autorité concédante émet toutes réserves sur la justesse du montant du droit du concédant transmis par le concessionnaire.

Sur l'origine du financement, l'effort financier du concessionnaire est en recul de prêt de 40% par rapport à 2010. Le SIGERLy demande au concessionnaire de réviser à la hausse sa trajectoire d'investissement.
L'autorité concédante demande également au concessionnaire la ventilation des provisions utilisées.

L'analyse du rapprochement des bases technique et comptable montre sur la concession que, globalement, la situation s'est améliorée pour la HTA et s'est dégradée pour la BT en 2011.

Le SIGERLy assurera un suivi rigoureux en matière de fiabilisation des bases technique et comptable afin de mesurer que les améliorations annoncées par le concessionnaire sur les évolutions qui devraient intervenir dans les prochaines années soient effectives.